

<b>Numéro dans le SI local :</b>	
<b>Référence GESUP :</b>	
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	26-I-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	18-Archit., arts appliqués, plastiques, spectacle, musique ...
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Études théâtrales Dramaturgies contemporaines (textes et scènes ; théâtre/danse)
<b>Job profile :</b>	The person recruited will be a specialist in the performing arts for undergraduate and Master's courses in theater and dance. His or her research will focus on 21st-century dramaturgies studied in context, using recent tools and methods on current textual and spectacular practices.
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Arts
<b>Implantation du poste :</b>	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
<b>Localisation :</b>	PESSAC
<b>Code postal de la localisation :</b>	33600
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	.
	. - .
<b>Contact administratif :</b>	GHODBANI HANANE
<b>N° de téléphone :</b>	Gestionnaire RH
<b>N° de Fax :</b>	0557121571
<b>Email :</b>	. hanane.ghodbani@u-bordeaux-montaigne.fr
<b>Date de saisie :</b>	
<b>Date de dernière mise à jour :</b>	
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2024
<b>Date de publication :</b>	21/02/2024
<b>Publication autorisée :</b>	NON
<b>Mots-clés :</b>	Etudes théâtrales ; dramaturgie ; théâtre ; danse ;
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	UFR HUMANITES
<b>Référence UFR :</b>	
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	202224141Z (202224141Z) - UR 24141 - ARTES Le laboratoire des Arts
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

**CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2024**  
**POSTE 18MCF0567**

<b>Nature de l'emploi</b>	Maître-sse de conférences
<b>Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)</b>	26.1
<b>Spécificité du poste</b>	Études théâtrales – Dramaturgies contemporaines (textes et scènes ; théâtre/danse)
<b>Section CNU</b>	18_Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
<b>Localisation</b>	Université Bordeaux Montaigne, 33607 Pessac
<b>Etat du poste</b>	Vacant
<b>Date de prise de fonctions</b>	01/09/2024
<b>Résumé du poste en anglais</b>	The person recruited will be a specialist in the performing arts for undergraduate and Master's courses in theater and dance. His or her research will focus on 21st-century dramaturgies studied in context, using recent tools and methods on current textual and spectacular practices.
<b>Euraxess research fields</b>	Performing arts
<b>Enseignement</b>	<p>Les activités pédagogiques sont susceptibles d'intéresser tous les niveaux des parcours danse et théâtre de la licence Arts du spectacle ainsi que le master mention Arts de la scène et du spectacle vivant intitulé « Expérimentations et recherches dans les arts de la scène ». Le-La candidate devra faire preuve de polyvalence en matière de compétences pédagogiques et viendra combler les besoins importants d'enseignement, tant pour des cours magistraux, des travaux dirigés que des séminaires, dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Théâtre contemporain, textes et spectacles ;</li> <li>- Histoire de la danse ;</li> <li>- Dramaturgie ;</li> <li>- Analyse dramaturgique danse et théâtre ;</li> <li>- Actualité des spectacles ;</li> <li>- Méthodologie du travail universitaire et de la recherche</li> <li>- Animation d'un séminaire de spécialité du master.</li> </ul> <p>Il sera attendu de la personne recrutée qu'elle connaisse bien le paysage théâtral et chorégraphique contemporain programmé en France (une connaissance à l'international sera un plus). Elle sera amenée à collaborer avec les structures culturelles de la métropole bordelaise et de la région Nouvelle-Aquitaine.</p>
<b>Recherche</b>	Ce poste est rattaché à la nouvelle unité de recherche en Arts de l'université Bordeaux Montaigne, ARTES (UR 24141), le « Laboratoire des arts » de l'université Bordeaux

	<p>Montaigne, dirigé par Pierre Sauvanet. Celle-ci s'est construite sur deux piliers « La fabrication de l'art » et « Le partage des arts » et autour de quatre pôles (H comme Histoire, T comme Théorie, P comme Pratique et C comme Culture).</p> <p>Les enseignant-es-chercheur-ses de la section théâtre/danse du département des Arts s'inscrivent pour moitié dans le pôle Histoire et pour l'autre moitié dans le pôle Culture, pôle que la personne recrutée viendra renforcer.</p> <p>Les recherches du ou de la futur-e maître-sse de conférences porteront en particulier sur les dramaturgies du XXI<sup>e</sup> siècle (textes et scènes ; théâtre/danse), qu'il-elle étudiera en contexte (mutations et problématiques sociétales d'aujourd'hui), à l'aide d'outils et de méthodes récent-es sur les pratiques textuelles et spectaculaires actuelles.</p> <p>Outre ses propres productions scientifiques et/ou artistiques, l'enseignant-e-chercheur-e inscrira naturellement son action dans les projets de recherche de l'unité (participation aux colloques, journées d'études, séminaires de recherche, publications collectives, etc.), tout en étant à l'initiative d'actions nouvelles en termes de recherche et de valorisation (partenariats, conventions, etc.).</p> <p>Une attention particulière sera portée à la volonté d'initier ou de poursuivre des projets d'envergure, notamment dans le cadre des réponses à appels à projets (ANR, Région, Europe, etc). L'université Bordeaux Montaigne étant l'université bordelaise spécialiste des arts, et ARTES le « Laboratoire des arts » de l'UBM, il est logiquement attendu de ce recrutement qu'il confère une meilleure visibilité aux arts, à l'échelle locale, mais aussi nationale et internationale.</p>
<p><b>Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées</b></p>	<p>Une capacité réelle à travailler en équipe ainsi que l'investissement dans la vie de la section (responsabilités administratives, participation aux jurys, développement des partenariats, relations avec les structures culturelles, initiation et direction de projets, etc.) sont attendus, de même qu'un intérêt marqué pour l'encadrement pédagogique et l'accompagnement des étudiant-es.</p> <p>La personne recrutée aura en charge la direction de mémoires de recherche et participera aux semaines de jury des projets de fin d'études du master (en mai/juin).</p>
<p><b>Contact/informations</b></p>	<p>Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.</p> <p>Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR et de l'UR concernées :</p> <p>Alexandre Péraud : alexandre.peraud@u-bordeaux-montaigne.fr Tél. : 05 57 12 46 90</p> <p>Pierre Sauvanet : pierre.sauvanet@u-bordeaux-montaigne.fr</p>
<p><b>Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s</b></p>	<p><i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i></p> <p>Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3</u> du <u>code de l'éducation</u> ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1</u> du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2</u> du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux</p>

	<p>dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.</p> <p>Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.</p> <p>Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.</p> <p>Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires. Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale. Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.</p>
<p><b>Préconisations recherche</b></p>	<p>Il est attendu des candidat-es une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur-es recruté-es puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/La futur-e recruté-e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/Elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/Elle encadrera les doctorant-es et masters.</p>